

**ASF fête ses trente ans
au palais de justice
de Bruxelles.**

Extrait du J.T. n° 6900 du 27 mai 2022

Le 24 janvier 1992, la charte d'Avocats sans frontières est signée par les bâtonniers du monde à l'occasion de la rentrée de la Conférence du Jeune barreau de Bruxelles. Un homme est à la tête de ce projet, Pierre Legros, qui sera bâtonnier de l'Ordre quelques mois plus tard. Selon la légende, il fallait agir vite, puisque les Parisiens étaient sur le point de proclamer la naissance d'une institution portant le même nom et c'est ainsi que cette association, petite soeur de Médecins sans frontières, a vu le jour à Bruxelles. Des mots d'encouragements enthousiastes de Bernard Kouchner, fondateur de MSF, ont d'ailleurs été lus à cette occasion.

Trente ans plus tard, dans le même palais de justice, dans ce beau vestiaire des avocats, ce 5 mai, la Conférence du Jeune barreau de Bruxelles et l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles ont invité les protagonistes de l'époque et les acteurs actuels à évoquer cette organisation devenue internationale. Au premier rang évidemment, Pierre Legros, le fondateur, et Xavier Magnée, bâtonnier en exercice à l'époque. Sur l'estrade, Yves Oschinsky, président de l'Institut des droits de l'homme, Patrick Henry, président actuel d'ASF, et sa directrice, Chantal van Cutsem.

Ensemble, ceux-ci ont évoqué la création de cette association, vue comme l'affirmation sacrée de l'État de droit, à l'initiative des garants de celui-ci, les avocats du monde entier. Puis ses premières réussites, les missions d'observation et d'assistance individuelle et ponctuelle aux quatre coins du monde, afin d'assurer la défense de la défense. Le projet Justice pour tous au Rwanda, où il fallait tout reconstruire, pour défendre à la fois les prévenus et les victimes, a constitué un tournant et a ainsi réalisé un défi logistique. Ces procès ont constitué un point de bascule et ASF est devenue depuis lors une véritable machine de guerre.

Celle-ci intervient actuellement dans une dizaine de pays, est dotée d'un budget de l'ordre de dix millions d'euros et peut compter sur quatre-vingts collaborateurs permanents. Ceux-ci et les avocats envoyés sur place, doivent toujours répondre à la question de la légitimité de leur intervention, en tant qu'avocats blancs envoyés la plupart du temps en Afrique pour essayer d'y construire, avec les acteurs de la justice locale, des solutions. Parfois, ils constatent que des mécanismes qui ont fait leurs preuves sur place s'avèrent utiles pour résoudre des problèmes propres à nos sociétés occidentales, comme ceux encadrant les commissions de vérité et réconciliation mises en oeuvre au Congo, dans le cadre d'une justice transitionnelle.

Dans une deuxième partie, trois acteurs de terrains ont partagé leur expérience concrète, au sein d'ASF. L'avocate Julie Goffin tout d'abord, active auprès de la Cour pénale spéciale centrafricaine, a expliqué les difficultés majeures rencontrées sur place, où les avocats locaux manquent de tout, mais aussi la nature des dossiers gérés, qui concernent notamment des violences sexuelles sur de jeunes enfants, ainsi que le rôle terrifiant joué dans ce pays par les milices Wagner. M^e Christophe Marchand a mis l'accent sur le chantier du processus post-colonial en Belgique, qui constitue pour lui le défi du siècle, à travers notamment le dossier des enfants métisses

arrachés à leurs familles et confiés à des orphelinats catholiques. Ce dossier et d'autres s'inscrivent dans la notion de contentieux stratégique où l'avocat choisit des dossiers emblématiques en vue de porter un projet radical et progressiste. Enfin, le directeur d'ASF Tunisie a décrit de manière sombre l'évolution de ce pays, sept ans après l'attribution du prix Nobel de la paix au barreau de Tunis pour son rôle moteur dans la révolution dite du Printemps arabe à l'encontre de la dictature du président Benali : l'appareil répressif demeure présent, le Code pénal n'a pas été modifié et une répression sévère a accueilli les jeunes tunisiens qui voulaient fêter les dix ans de ce basculement.

Huit pour cent des individus seulement vivent dans des démocraties complètes dans le monde. La situation des droits de l'homme est catastrophique dans de nombreux pays et l'émergence de pouvoirs forts est constatée en de nombreux endroits. Plus que jamais, ASF a un rôle fondamental à jouer. La détermination et l'énergie de ceux qui l'ont créée, puis l'ont développée ouvrent des perspectives enthousiasmantes. Mais pour que qu'elle ne soit pas cantonnée au rôle d'alibi moral, cette association compte sur chaque avocat pour la soutenir, par une participation concrète à ses missions ou par un soutien financier.

Antoine LEROY